

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

SEANCE DU 17 AOUT 2023



DELIBERATION N° 06

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

| Nombre de membres | |
|---|---------------------------------|
| Afférents Au Conseil Municipal | En Exercice |
| 19 | 19 |
| Présents | Qui ont Pris part Au vote |
| 11 | 17 |

| |
|---------------------------|
| Date de la convocation |
| 11/08/2023 |

**OBJET
DE
LA
DELIBERATION**

**CONVENTION
D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

**DISTRIBUTEUR
PIZZAS
DI LORENZO**



L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept août, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. CARIAT (procuration à C. REWUCKI)
- G. CHANEAC (procuration à A. ZAMBUJO)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à J. PORTAL)
- L. RAVAT (procuration à J.-M. CUILLE)
- V. GONZALVO, excusée
- C. VILLANUEVA, excusée

M. Jean-Marie CUILLE a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Di Lorenzo Pizzas souhaite installer un distributeur à pizzas sur la Place du Champ de Foire, d'une surface d'environ 4 m2. Les frais de raccordement électrique sont à sa charge. Il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public et de fixer le montant de la redevance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'implantation de ce distributeur à pizzas à 100 € par an ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
MAZAUDIER Jean-Claude

Le secrétaire,
Jean-Marie CUILLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230817-DELIB06-170823-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2023

Affichage : 22/08/2023

